

Compte rendu Conseil Portuaire 15 Décembre 2021 réalisé en visioconférence

Présents :

Président du Conseil Portuaire, représentant le Président du Conseil Départemental (CD) (1 voix) :

- Yvan TAILLEBOIS, membre du Conseil Départemental

Représentants du concessionnaire (2 voix) :

- Daniel DENIS, membre du Conseil Départemental, membre du CA de la SPL (titulaire)
- Olivier LEMAIGNEN, Directeur exécutif SPL (suppléant de Damien PILLON, PDG de la SPL, titulaire, excusé)

Représentant Conseil Municipal St Vaast (1 voix) :

- Gilbert DOUCET, maire de St Vaast (titulaire)

Représentant du personnel du concessionnaire (1 voix) :

- Florent DULOIR, maitre de port de St Vaast (titulaire)

Représentant le personnel du service de gestion des ports du département (1 voix) :

- Thierry LETEISSIER, Responsable aux Agences Portuaires du Service Portuaire du CD (titulaire)
- Laurent CLERGEAU, Responsable du Service Portuaire et Aéroportuaire du CD (suppléant)

Représentants activité « pêche » (3 voix) :

Représentants activité « plaisance » (5 voix) :

- Georges COURTAY (titulaire Cluppp)
- Lucien POIROT (titulaire Cluppp)
- Jean RIBY (titulaire Cluppp)
- René RAVASE (suppléant Cluppp de Claude SANTERRE titulaire Cluppp, excusé)
- Bernard MOTTIER (titulaire SNSM)

Représentant activité « commerce » (1 voix)

- Eric JACOB, Responsable site Tatihou (titulaire)

Autres participants :

- Claudine SOURISSE Secrétaire de séance du CD

Absents :

- 3 représentants activité « pêche » : absents

Votants :

- 12

Introduction Yvan TAILLEBOIS (YT)

- Bienvenue aux membres du Conseil Portuaire,
- Obligation d'effectuer ce Conseil en visioconférence par décision du Conseil Sanitaire,
- Conseiller Départemental du canton de Granville, nommé par le Conseil Département pour avoir en charge l'ensemble des Conseils Portuaires du département.

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





Approbation du Compte rendu du 19 Mai 2021 :

Lucien POIROT (LP) et Georges COURTAY (GC)

- Les documents fournis lors du Conseil Portuaire du 19 Mai 2021 ont bien été intégrés à son compte rendu. Pas d'autres remarques !

« Le compte rendu du 19/05/2021 est validé à l'unanimité »

Ordre du jour :

- L'ordre du jour du Conseil Portuaire est complété par un courriel transmis par l'AUPPSV (Annexe 1 Auppsv).

Statuts SPL

LP rappelle l'état des statuts de la Spl :

- Les nouveaux statuts Spl ont été trouvés sur le site du Département,
- Evolution du capital de la Spl, réunion Conseil Départemental du 12 Mai,
- Présentation en Assemblée Générale Plénière du 08/10/2021,
- Validation par les municipalités de la nouvelle structure.

LP fait état que :

- Ces nouveaux statuts ne sont toujours pas déposés auprès du greffe du Tribunal de Commerce de Coutances,
- Ces nouveaux statuts entraînent une modification complète de la structure du Conseil d'Administration de la SPL,
- Quand aura lieu la nomination des nouveaux membres du Département au Conseil d'Administration, au nombre de 14 ?
- Quand aura lieu la nomination de représentants des municipalités regroupées en bassin de navigation géographique qui seront désignés à partir d'assemblées particulières ?
- La SPL est actuellement administrée selon les statuts de 2014 soit 4 membres du Conseil Départemental, le représentant de St Vaast et le représentant de Portbail,
- La SPL sera administrée par 14 représentants du Département, 1 représentant municipal St Vaast-Barfleur, 1 représentant municipal Portbail-Barneville Carteret-La Hague, 1 représentant Granville, 1 représentant Granville Terre et Mer (Communauté de Commune).

« Aussi nous constatons qu'il y a une forte diminution de la représentativité des communes au sein du Conseil d'Administration dans cette nouvelle structure »

Olivier LEMAIGNEN (OL)

- L'évolution de la structure de la SPL a été décidée par le Conseil Départemental avec l'intégration des nouveaux actionnaires,
- Le Département étant propriétaire des installations portuaires il est donc majoritaire au sein du CA,
- Des assemblées spéciales auront lieu dans chaque bassin de navigation afin de désigner leur représentant au sein du CA,
- La dernière municipalité concernée vient enfin de donner son accord,
- Après approbation de cette structure par le Conseil d'Administration, s'en suivra le dépôt des documents qui devrait se faire courant Janvier-Février.

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





Rapport d'activité partiel 2021 :

Document département de la Manche (Annexe 2 Spl)

Documents Conseil Portuaire présentés par Thierry LETESSIER (TL) (Annexe 6 Présentations p 2 à 5)

a) Domaine économique

TL
- Traversées Tatihou, 47000 passages en 2021 au 31/10/2021 contre 38983 en 2020. Belle augmentation.

OL
- On pourra constater une forte augmentation des plaisanciers des pays du Nord et une perte importante des plaisanciers Anglais et Anglo-normands,
- En souhaitant le retour des Anglais en 2022.

b1) Domaine technique

Travaux réalisés en 2021 (Annexe 6 Présentations p 6 à 8)

TL
- Travaux 2021 en cours, réaménagement du parking, renforcement de la zone de roulement de l'élévateur à bateaux, par l'entreprise Boucé pour un montant de 239 501€.

OL
- A la demande des plaisanciers, installation de 2 bornes de recharge, obtenue auprès du SDEM, est prévue à l'extrémité nord coté Marina sur 2 places dimensionnées à cet effet. Elles seront payantes,
- Pas de date précise d'installation.

Laurent CLERGEAU (LC)

- Travaux du parking ont débutés en début Novembre et devraient se terminer à mi Février,
- Elévateur ; réfection des voies de roulement par réalisation d'un bétonnage, travaux à partir de mi janvier, le bétonnage générera 1 mois de séchage après sa coulée, il faut s'attendre à une indisponibilité jusqu'à fin Février,
- L'inspection des portes a été faite courant Septembre de manière visuelle et par scaphandrier (société Accoast) : pas de constatation de perte d'épaisseur importante,
- Reprise du revêtement de la zone d'éclaboussures et de la passerelle car légèrement dégradées et nécessitent une remise en peinture,
- Système cathodique à remettre à niveau par remplacement des anodes,
- Pas de nécessité d'un grand carénage.

GC
- Qu'en est-il de la participation du Département, vis à vis des travaux parking d'un montant conséquent ?
- Quel montant imputé en 2021 pour ces travaux et quel montant reste à payer pour 2022 ?

OL
- Participation en attente de confirmation du Département qui devrait être fonction du montant réévalué des travaux,
- Le montant global du marché s'élève à 239 500€. Une partie du montant est déjà versé à titre d'acompte. Il n'est pas possible de donner la répartition entre 2021 et 2022, c'est le montant du marché global qui sera payé.

GC
- Dans le compte d'atterrissage 2021 on ne voit pas apparaître la somme prévue pour ce projet.

OL
- Le principe en comptabilité : on commence à imputer un investissement dès lors qu'il est réalisé. Il s'agit d'infrastructure qui est imputé en amortissement et amorti à partir du moment où il sera intégralement réalisé et payé. C'est pour ça qu'on ne le retrouve pas sur les comptes 2021, vous le retrouvez partiellement sur 2022.

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





b2) Domaine technique

Travaux envisagés 2022 (Annexe 6 Présentations : p 9)

GC

- Bilan différent de celui qui a été transmis pour ce Conseil portuaire,
- Compte tenu de votre tableau à combien s'élève le montant des travaux pour 2022 ?

OL

- Le montant total s'élève à 383 200€.

GC

- Cela fait un montant de travaux très significatif pour 2022.

Travaux parking

OL

- L'aménagement du parking selon le marché Boucé, d'un montant de 239 000 €, n'intègre pas l'ensemble des équipements supplémentaires, budgétés dans les travaux 2022 :
 - ✓ le contrôle d'accès souhaité par les plaisanciers qui s'effectuera avec les badges du passeport escales,
 - ✓ l'aménagement pour les clôtures de la zone technique,
 - ✓ l'extension de la zone de la déchetterie,
 - ✓ la remise en état des portails.

Gilbert DOUCET (GD)

- Il restera aussi la quote part pour l'installation des bornes électriques. Ceci n'apparaît pas dans le tableau présenté.

Sanitaires Marina

LP

- Pas de présentation du plan de rénovation des sanitaires de la Marina. Il y en a pour 30 000€ et il serait bien de savoir ce qui sera fait pour ce réaménagement de ces sanitaires,
- Que deviendront-ils ?

OL

- Ces installations nécessitent une actualisation de leurs équipements et il est également envisagé d'en modifier l'accès,
- La somme de 30 000€ correspond uniquement au réaménagement de l'entrée de la Marina qui s'effectuera coté terrasse de la Marina. Elle devra être réalisée avant la saison 2022,
- Pour la rénovation interne des sanitaires, après concertation des plaisanciers, elle s'effectuera durant l'hiver 2022-2023,
- On présentera aux représentants des usagers un projet plus abouti pour ce réaménagement.

Locaux capitainerie

OL

- L'aménagement intérieur de la salle de réunion est à terminer (parquet, cloison et peinture).

Wifi

OL

- Déploiement du Wifi sur le port avec l'aide de l'équipe informatique de la SPL. Installation de nouvelles bornes sur le port, durant ce printemps, pour être effectives en début de saison 2022 sur l'ensemble des ports.

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





Budgets :

Document SPL (annexe 3 Spl)

Documents présentés par Thierry LETEISSIER (Annexes 6 Présentations p 10 à 11)

GC rappelle les questions transmises pour ce Conseil Portuaire (Annexe1 Auppsv) :

- Vente de carburant calée sur les ventes 2021, peu ambitieux, vous considérez que l'année 2022 sera également impactée par le covid, ce qui représente une diminution très importante par rapport à 2019.

OL

- Volonté de caler sur l'atterrissage estimé de 2021, vente de carburant moins importante malgré la reprise.

GC

- Jetons de douche supprimés dans les tarifs malgré une ligne de recette sur le budget supérieure à 2021, d'où incohérence ?

OL

- Demande des plaisanciers qui souhaitent la suppression des jetons de douche ce qui est le cas,
- Présence de cette ligne pour les jetons permettant le fonctionnement des machines à laver et à sécher,
- Cette ligne, un peu forte, sera affinée en fin d'année.

GC

- Définition redevances DDFIP ?

OL

- Direction Départementale des Finances Publiques. Les droits de port perçus par les douanes, concernant la pêche et les embarquements Tatihou, sont reversés à la Spl, alimentant cette ligne DDFIP

GC

- Recette des cales en forte diminution, 2019 de 7 500€, 2020 de 3 500€, 2021 de 1 757€, donc chaque année on divise par 2 cette recette ? Comment expliquer cette baisse ?

OL

- Recettes perçues soit directement au bureau du port soit par abonnements par internet qui ne seront pris en compte qu'au résultat final. En 2019 toutes les recettes ont été imputées à St Vaast maintenant elles sont réparties en fonction des ports.

GC

- On constate que la valeur moyenne, de l'Aot, pour un plaisancier est de 1 000€ par an et par bateau alors que pour les pêcheurs cette valeur moyenne est de 57€ par an et par bateau. C'est un écart important !

OL

- Les taxes d'outillage que vous estimez sous évaluées, sont payées par les bateaux de pêche pour l'utilisation des quais,
- Propos non complets auxquels il faut ajouter les redevances DDFIP liées à la pêche. Vous n'intégrez pas l'ensemble des paramètres. La réalité économique de la pêche est bien présente. Elle génère une activité forte sur l'ensemble du Cotentin et elle est majeure pour le territoire.

GD

- Il ne faut pas oublier l'apport important par le gasoil, largement contributif au résultat de St Vaast et ne pas oublier que St Vaast est né de la pêche. Il ne faut pas mettre le haro sur l'activité pêche.

GC

- En ce qui concerne la participation des pêcheurs avec les données à notre disposition, nous n'avons pas le détail des recettes au travers des comptes.

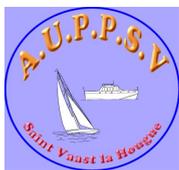
Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





Provisions

GC

- Baisse du montant des provisions pour 2022 et compte tenu de la reprise de 68 000€, le montant résultant est inférieur au montant annoncé et nécessaire pour le futur dragage. Cela ne semble pas correct !

Atterrissage 2021		Prévisions 2022
75 K€	dragage	75 €
25 K€	réfection porte	
25 K€	joints jetée	25 K€
125 K€	total	100 K€
Reprise		
- 0 K€		- 68 K €

OL

- Pour 2021 une somme de 125 000€ constituée pour une part des travaux de dragage et d'autre part pour d'autres travaux pour le carénage des portes du port. La reprise correspond à ces travaux de carénage qui n'auront pas lieu. La provision pour les travaux de dragage de 75 000€ et des travaux de réfection des joints de 25 000€ est maintenue.

GC

- Vous avez quand même prévu des travaux complémentaires pour 2022. C'est quand même fort de baisser les provisions car on n'est pas à l'abri de surprises, cette baisse n'est pas raisonnable !

En fin de séance il apparaît un autre besoin de dragage de l'avant port qui n'est pas provisionné.

OL

- Il faut que les provisions soient justifiables au niveau du fisc et on a bien pris en compte dans le budget 2022 les travaux sur les anodes pour 25 000€ qui se retrouveront dans les entretiens immobiliers et fonciers.

Passeport Escales

GC

- Montant des escales offertes (passeport escales utilisé par les plaisanciers de St Vaast) très évolutif avec une forte baisse de 5 100€ en 2021 à 2 400€ en 2022. Il n'y a pas de raison à cette diminution !

OL

- Le passeport escales mis en place par la SPL permet aux plaisanciers de bénéficier de gratuités dans d'autres ports. Le nombre d'escales est passé de 5 à 15 pour 2021, ce qui est un cadeau pour les plaisanciers de St Vaast qui en ont bien profité en 2021. L'estimation pour 2022 est peut être un peu trop pessimiste.

GC

- Compte tenu des conditions de navigation les plaisanciers en dehors de l'Angleterre et Iles Anglo-Normandes (5 escales) n'ont pu profiter que de 10 escales. A la réouverture de ces pays la consommation sera bien supérieure.

Entretien du port

GC

- Lignes entretien immobilier/foncier et entretien mobilier/matériel d'un montant de 80 000€ et 40 000€ pour 2022, comment cela se décompose t-il par rapport au montant des travaux présentés précédemment ?

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





OL

- Investissement = amortissement, sur plusieurs années,
- 80000€, joints des quais, anodes porte et pieux, salle de réunion, informatique, divers,
- 40000€ moyenne des dépenses d'entretiens d'équipement annuels sur les pontons, plomberie, électricité, etc.

Frais de Siège

GC

- Pour 2020 on a 17 593€ frais de siège, ce montant passe à 75 000€ en 2021 et 2022 suite à l'intégration de Granville. Cependant aucun service complémentaire n'est perçu par les plaisanciers faisant supporter à St Vaast une charge de plus de 55000€ supplémentaire par rapport à l'année 2020

OL

- La totalité des éléments du siège ne sont pas intégrés pour 2020 auxquels il faut rajouter le montant des équipes support de la SPL se trouvant dans la ligne « personnel mis à disposition » donnant un montant équivalent aux « frais de siège » pour un montant de 71 500€. S'il y a hausse elle n'est que de 4 000€

GC

- Sur la comptabilité on voit apparaître un montant « transfert de charges » de 56 412€ qui fait que le montant de 71 500€ se trouve devenir moins de 20 000€.

OL

- Il y a fausse interprétation des comptes qui vous sont fournis,
- Modification de la comptabilité par rapport à l'évolution de la SPL pour prise en compte des équipes de support,
- L'ensemble du personnel bénéficie d'un service de ressources humaines, formations plus régulières, documents uniques au sein de l'entreprise, soutien informatique,
- Le transfert de charge est une recette générée par la mise à disposition du personnel de St Vaast vers d'autres ports.

Il s'en suit une discussion sur l'évolution des montants globaux des salaires des années 2018 à 2020 où on estime que l'augmentation est d'ordre de 30% par rapport aux coûts antérieurs, OL estimant que la charge salariale a baissé par rapport aux années antérieures à 2018 et que notre appréciation est erronée.

YT

- Indique que cette discussion pourra être prolongée. Il pourra être fait une note pour donner ces explications là.

GC

- En conclusion il faut diminuer les frais de siège et augmenter les provisions.

GC et LP

- Il pourra être tenu une réunion spécifique sur ce problème là pour comprendre et clarifier notre différent.

YT

- Pas de problème pour une telle réunion.
- Demande de l'avis du Conseil portuaire sur le budget.

« Budget adopté à la majorité avec 1 abstention (plaisanciers) et 3 contre (plaisanciers) »

Tarifs 2022 :

Document SPL (Annexe 4 Spl)

Documents Conseil Portuaire présentés par Thierry LETEISSIER (Annexe 6 Présentations p 12 à 18)

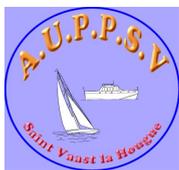
Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





TL

- Les principales augmentations :
 - ✓ Augmentation des tarifs de 1,79% selon indice Insee,
 - ✓ Suppression des jetons de douche, jetons de lave linge et sèche linge restent au même tarif,
 - ✓ Présentation des tarifs de grutage de Cotentin Nautic.

GC

- Quelle a été l'évolution de l'indice INSEE qui a servi au calcul de l'augmentation ?
- Quelle est l'augmentation des tarifs grutage que nous n'avons pas eu avant ce Conseil Portuaire ?

Florent DULOIR (FD)

- Cotentin Nautic a appliqué le même pourcentage d'augmentation.

OL

- L'évolution de l'indice INSEE (17 Septembre 2021) est de 104.34 à 106.21 ce qui représente une augmentation de 1.79% appliqué à l'ensemble des ports.

GC

- Voir notre document pour correction du texte des tarifs (Annexe 1 Auppsv),
- Passeport escales, il est nécessaire de préciser la répartition géographique des 15 escales autorisées.

« Tarifs adoptés à l'unanimité »

Modification Règlement Particulier de Police

Document département de la Manche (Annexe 5 Spl)

Document Conseil Portuaire présenté par Thierry LETEISSIER (Annexe 6 Présentations p 19)

TL

- Cette modification concerne les AOT spécifiques aux personnes morales et entreprises,
- Le texte définitif a déjà été corrigé.

LP

- Voir notre document pour correction du texte (Annexe 1 Auppsv).

Il s'en suit une discussion sur la compréhension du texte pour les professionnels et personne morale quant à l'attribution de l'AOT.

Port de Tatihou

Document présenté par Thierry LETEISSIER (Annexe 6 Présentations p 20)

Eric JACOB (EJ)

- Attention à l'exploitation de la cale devant la capitainerie par les plaisanciers, l'exploitation du navire de Tatihou nécessitant un accès régulier et fréquent,
- Envasement de plus en plus important le long de la jetée « feu rouge ». Intervention pouvant devenir nécessaire,
- Accès des piétons au navire côté capitainerie à sécuriser et à diriger vers le chemin du bord de mer,
- Mise en place d'une petite installation, sur le quai, face à la capitainerie, pour l'embarquement des visiteurs.

Questions diverses

LP

- Il est demandé que le document « compléments à l'ordre du jour » transmis par mail soit joint au compte rendu de ce Conseil portuaire (Annexe 1 Auppsv).

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





GC

- Suite à la question de l'envasement soulevé par M Jacob, il y a bien un besoin de provisions complémentaires pour le dragage de la partie extérieure du port, devant les portes.

GD

- Problème de traces de métaux lourds dans les vases de cette zone,
- Prévoir un nettoyage des portes et remise en peinture.

FD

- Actuellement test d'antirouille avant d'engager des travaux plus importants.

OL

- Pour l'envasement du chenal, il y a bien prise en compte au titre des provisions mais nous sommes complètement dans l'inconnu pour ce type de travaux.

« Fin des échanges »

La séance est levée à 18 h 00.

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>

